



## // COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 février 2022

### Eolien : plutôt que d'interdire, écoutons les Français !

**Alors que la France est le seul pays, parmi les vingt-sept membres de l'Union européenne, à avoir manqué son objectif de développement des énergies renouvelables en 2020, et que RTE a confirmé dans son dernier rapport le rôle crucial que doit jouer l'éolien terrestre dans notre combat pour le climat et la décarbonation de notre économie, une disposition adoptée par le Parlement dans le cadre du projet de loi dit « 3 DS » constitue un signal très négatif pour l'avenir.**

Le Parlement, réuni en Commission Mixte Paritaire, vient de voter mardi 1<sup>er</sup> février dans le cadre du projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, dit « 3 DS », une disposition dont l'unique but semble de stigmatiser la filière éolienne.

Cette disposition, prise à l'initiative du Sénat, modifie le code de l'urbanisme en précisant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU), communal ou intercommunal, peut délimiter les secteurs dans lesquels l'implantation d'éoliennes est impossible.

Or, les élus ont déjà la possibilité de penser leur territoire et d'organiser les divers usages, dont les activités telles que l'éolien, *via* le PLU mais aussi le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou encore le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet).

En ciblant de la sorte l'éolien terrestre, une étape supplémentaire est franchie vers l'organisation d'un régime d'exception, alors que cette activité est soumise depuis plus de dix ans au respect de règles parmi les plus strictes du droit de l'environnement.

Injustifiée d'un point de vue réglementaire, cette disposition participe en réalité d'une stigmatisation à l'œuvre envers l'éolien terrestre, qui va à l'encontre tant des besoins de notre pays tels que les a établis RTE pour relever le défi de la transition énergétique, que des attentes réelles de nos concitoyens.

Les sondages d'opinion et les enquêtes de riverains réalisées très régulièrement confirment en effet, dans la durée, un soutien au développement de l'éolien largement majoritaire dans l'ensemble de la population, et plus élevé encore chez ceux vivant à proximité de parcs éoliens et dans les régions les plus équipées en la matière<sup>1</sup>. De nombreux élus souhaitent par ailleurs développer sur leur territoire cette énergie compétitive et créatrice de valeur. Dès lors, voter une disposition qui risque de favoriser la multiplication de zones entières interdites à l'éolien revient à accorder à l'activisme organisé d'opposants minoritaires un poids politique excessif, démocratiquement problématique au regard de l'état réel de la volonté populaire et des enjeux climatiques.

---

<sup>1</sup> Exemple dans « Les Français et l'énergie éolienne » (enquête Harris Interactive pour le Ministère de la Transition écologique, août 2021) : 71 % des Français favorables au développement de l'éolien en France, et 79 % chez ceux habitant à moins de 10 kms d'un parc éolien.

*Pour Jean-Louis Bal, Président du Syndicat des énergies renouvelables : « Plutôt que de multiplier les obstacles à la transition énergétique, j'appelle tous les acteurs politiques à faire preuve de responsabilité, et à ne pas dégrader le débat démocratique ni réduire les choix qui s'offrent à notre pays en disqualifiant telle ou telle énergie. Il est temps d'entendre les experts, qui nous disent que nous aurons besoin de plus d'énergies renouvelables et d'éolien pour un approvisionnement sécurisé en électricité décarbonée, et d'écouter – vraiment ! – les Français, qui le souhaitent très largement ».*

*Pour Anne Catherine De Tourtier, Présidente de France Energie Eolienne, cette mesure est terriblement paradoxale : « Alors que la France est le seul pays européen à ne pas atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables, une fois de plus, à travers l'éolien, c'est la transition énergétique de notre pays qui est affaiblie par des tractations de couloirs. Aujourd'hui notre pays a plus que jamais besoin de prendre en main son destin énergétique. Pour ne plus être la victime de sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne cessent d'augmenter et qui impactent chaque jour un peu plus le pouvoir d'achat des Français, notre pays doit développer ses énergies renouvelables et l'éolien en particulier. Mais Pour réussir, nous avons besoin d'une vision de long terme, d'une stratégie fédératrice, et de restaurer la capacité planificatrice de notre pays ».*

## Contacts presse :

### **Syndicat des énergies renouvelables**

Gilles CORMAN

[gilles.corman@enr.fr](mailto:gilles.corman@enr.fr)

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 450 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

### **France Energie Eolienne**

Mattias Vandenbulcke

01 42 60 07 41

[mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr](mailto:mattias.vandenbulcke@fee.asso.fr)

Créée en 1996, **France Energie Eolienne** est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les 330 membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

FEE consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

FEE informe également les professionnels sur l'évolution des politiques publiques liées à l'éolien. Enfin, FEE fédère ses membres et les met en relations entre eux.

### **Agence Hopscotch**

Fostine Carracillo

01 41 34 20 93